



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité – Fraternité
VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : Arrêté autorisant la mise en service d'une grue à tour nécessaire à la construction immobilière sise 19/21 avenue des Cottages à Bourg-la-Reine.

Réf. : ST/ARo - 25/179

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu les arrêtés ministériels des 1^{er}, 2 et 3 mars 2004, publiés au Journal Officiel du 31 mars 2004 relatifs aux vérifications des appareils et accessoires de levage, au carnet de maintenance des appareils de levage et aux examens approfondis des grues à tour ;

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 4 Juillet 1977 relatif à l'installation et au fonctionnement des appareils de levage ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé au Conseil Municipal du 24 avril 2013, mis à jour le 28 juin 2016 et le 12 mars 2020 ;

Vu les modifications du Plan Local d'Urbanisme approuvées au Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris le 19 septembre 2019 et le 30 mars 2022 ;

Vu le Règlement de Voirie Communal approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2020 ;

Vu le permis de stationnement n° ST 25/033 en date du 27 mai 2025 autorisant l'entreprise l'entreprise GRADITI, situé Zac Ecoparc Les Cettons 1 - 9, rue Panhard et Levassor à CHANTELOUP-LES-VIGNES (78570), à installer une grue et à occuper le domaine public communal par une zone de survol de charge au droit du 19/21 avenue des Cottages à Bourg-la-Reine, du 18 juin au 18 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Préfecture de Police – CSPAP d'Antony en date du 19 mai 2025 concernant l'installation de cet appareil de levage ;

Vu les rapports de vérification établis par le Cabinet KUPIEC et DEBERGH en date du 19 juin 2025 ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnels des entreprises intervenant sur ce chantier ainsi que des riverains ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'entreprise GRADITI, situé Zac Ecoparc Les Cettons 1 - 9, rue Panhard et Levassor à CHANTELOUP-LES-VIGNES (78570) est autorisée à mettre en service une grue sur la parcelle cadastrée cadastrée section n° V033 et V034 au droit du 19/21 avenue des Cottages à Bourg-la-Reine, du 18 juin au 18 décembre 2025, correspondant aux caractéristiques suivants :

MARQUE : TEREX	Type : CTT 91-5	Longueur de flèche : 30 m
Longueur de la contre-flèche : 10.25 m	Hauteur sous crochet : 29.05 m	Charge à portée maximale : 3 300 kg

La mise en service de la grue ci-dessus référencée est autorisée à compter de la publication du présent arrêté, sous réserve de mettre en œuvre les mesures demandées dans les rapports de contrôle établis par le Cabinet KUPIEC et DEBERGH en date du 19 juin 2025 .

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Pétitionnaire qui en assurera l'affichage ;
- Police Municipale ;
- Préfecture de Police – CSPAP d'Antony ;

Bourg-la-Reine, le 24 juin 2025

Pour ampliation,
Pour le Maire

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH




Isabelle SPIERS
Maire-Adjointe déléguée
à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site Internet de la Ville, le 7 juillet 2025